

ainsi que des lois des 31 juillet 1834 et 25 novembre dernier; 1^o que le froment reste libre de droits à l'entrée du royaume; 2^o que le seigle continue de pouvoir entrer au droit de fr. 21-50 les 1,000 kilog.; 3^o que les grains et farines de froment et de seigle, ainsi que les pommes de terre et leurs farines, sont prohibés à la sortie.

Léopold, etc. Nous avons, de commun accord avec les chambres, décrété et nous ordonnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Le budget du département des travaux publics, pour l'exercice de 1840, est fixé à la somme de neuf millions trente-six mille trente et un francs vingt-sept centimes (fr. 9,036,031 27 c.), conformément au tableau annexé à la présente loi.

Art. 2. La présente loi sera obligatoire le lendemain de sa promulgation.

Mandons et ordonnons etc.

54. — 18 FÉVRIER 1840. — *Loi contenant le budget du département des travaux publics pour l'exercice 1840.* (Bulletin officiel, n. x.) (1).

TABLEAU

Du budget des travaux publics pour l'exercice 1840.

CHAPITRE I^{er}. — *Administration centrale.*

Art. 1 ^{er} . Traitement du ministre,	fr. 21,000	} 158,250 »
— 2. Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service,	107,250	
— 3. Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage du ministère et de l'hôtel des postes, menues dépenses,	17,000	
— 4. Papier pour l'administration centrale des postes et les provinces,	7,000	
— 5. Frais de route et de séjour du ministre, des fonctionnaires et employés de l'administration centrale en Belgique,	6,000	

CHAPITRE II. — *Routes.*

Art. 1 ^{er} . Entretien et amélioration des routes, construction de routes nouvelles, ponts à bascule, études de projets,	2,200,400	} 2,250,400 »
— 2. Plantations,	50,000	

CHAPITRE III. — *Canaux, rivières, Polders.*

Art. 1 ^{er} . Service ordinaire des canaux de Gand au Sas-de-Gand, de Maestricht à Bois-le-Duc, de Pommerœul à Antoing, et de la Sambre,	257,910	} 1,583,941 12
— 2. Service et charges du canal de Bruxelles à Charleroy,	757,375 66	
— 3. Travaux d'amélioration aux canaux de Pommerœul à Antoing et de Maestricht à Bois-le-Duc,	60,000	
— 4. Service de l'Escaut,	185,525	
— 5. Service de la Lys,	36,678 33	
— 6. Service de la Meuse dans les provinces de Liège et de Namur,	80,480	
— 7. Service de la Meuse dans le Limbourg,	40,000	
— 8. Polders,	55,000	
— 9. Bacs et bateaux de passage,	75,972 13	
— 10. Études des travaux à faire à l'Escaut, à la Lys et à la Meuse, ainsi qu'à la Dendre, au Demer, au Rupel et à la Dyle, ces quatre rivières devant rentrer dans les attributions de l'État, à partir du 1 ^{er} janvier 1841,	15,000	

CHAPITRE IV. — *Ports et côtes.*

Art. 1 ^{er} . Ports d'Ostende et de Nieuport, etc., côte de Blankenberg,	229,044 15	} 231,044 15
— 2. Phares et fanaux,	2,000	

A reporter, fr. 4,203,635 27

(1) Présentation à la ch. des représentants, le 12 novembre 1839. — Rapp. par M. Vanhoobrouck de Fiennes le 14 décembre. — *Monit.* du 23 janvier 1840. — Discussion les 15, 16, 17, 18, 20, 21 et 22 janvier 1840. — *Monit.* des 16, 17, 18, 19, 21, 22 et 23. — Adoption le 22 février, par 55 voix contre six. — *Monit.* du 25.

Rapport au sénat, par M. Dumon-Dumortier, le 8 février. — *Monit.* du 10. — Discussion les 10, 11 et 12 février. — *Monit.* des 11, 13 et 14. février. — Adoption par 35 voix contre 3 le 12 février. — *Monit.* du 14.

	Report, fr.	4,203,635	27
CHAPITRE V. — Chemin de fer.			
Art. 1 ^{er} . Entretien et police de la route proprement dite,	800,000	}	3,090,000
— 2. Dépenses de transport,	1,830,000		
— 3. Frais de perception,	460,000		
CHAPITRE VI. — Bâtimens civils.			
Art. 1 ^{er} . Entretien et réparation des hôtels, édifices et monuments de l'État,	28,000	}	71,500
— 2. Reconstruction d'un mur de clôture de l'hôtel du ministère de la Justice,	6,000		
— 3. Travaux extraordinaires aux hôtels provinciaux à Mons et à Hasselt,	37,500		
CHAPITRE VII. — Ponts et chaussées.			
Art. unique. Personnel des ponts et chaussées,			415,150
CHAPITRE VIII. — Mines.			
Art. 1 ^{er} . Conseil des mines,	45,900	}	233,100
— 2. Traitement des ingénieurs et conducteurs, frais de bureau et de déplacement, et impressions de travaux statistiques,	132,200		
— 3. Subsidés aux caisses de prévoyance, secours et récompenses aux personnes qui se sont distinguées par des actes de dévouement, lors d'accidents survenus dans les mines,	45,000		
— 4. Encouragement et subventions pour la publication de plans et de mémoires relatifs à l'art de l'exploitation,	10,000		
CHAPITRE IX. — Postes et messageries.			
Art. 1 ^{er} . Traitement des employés,	355,210	}	968,546
— 2. Frais de tournée des inspecteurs, frais de régie des inspecteurs, directeurs et percepteurs, imprimés, registres et timbres,	82,790		
— 3. Transport de dépêches,	300,546		
— 4. Service rural,	230,000		
CHAPITRE X. — Milice et garde civique.			
Art. 1 ^{er} . Impression des listes alphabétiques pour l'inscription des miliciens,	1,600	}	21,600
— 2. Frais de voyage et d'administration; achat, réparation et entretien des armes pour la garde civique,	20,000		
CHAPITRE XI. — Secours.			
Art. unique. Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, qui n'ont pas de droits à la pension,			2,500
CHAPITRE XII.			
Art. unique. Dépenses imprévues,			30,000
	Total, fr.	9,036,031	27

35. — 18 FÉVRIER 1840. — *Loi contenant le budget du département de la marine pour l'exercice 1840.* (Bull. offic., n. x.) (1).

Léopold, etc. Nous avons, de commun accord avec les chambres, décrété et nous ordonnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Le budget du département de la ma-

rine, pour l'exercice de 1840, est fixé à la somme de neuf cent cinquante-neuf mille neuf cent cinquante-deux francs (959,952 fr.), conformément au tableau annexé à la présente loi.

Art. 2. La présente loi sera obligatoire le lendemain de sa promulgation.

Mandons et ordonnons, etc.

(1) Présentation à la ch. des représentants, le 12 novembre 1839. — Rapport par M. Vanhoubrouck de Fiennes, le 23 janvier 1840. — *Monit.* du 24. — Discussion et adoption par 62 membres présents, le 31 janvier. — *Monit.* du 1^{er} février.

Rapport au sénat, par M. Engler, le 7 février 1840. — *Monit.* du 9. — Discussion le 8. — *Monit.* du 10. — Adoption par 31 voix contre 8, le 10 février. — *Monit.* du 11.